

#### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Annie LAGRANGE, certifie que les délibérations du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 :

CC/2019/100 : Approbation de la stratégie de l'appel à projet

NOTT/Nouvelle Organisation Touristique des Territoires

<u>CC/2019/101</u> : Réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises Sud-Vienne

CC/2019/102: Attribution de compensation 2020

CC/2019/103: Val Expo: demande de subvention exceptionnelle

CC/2019/104 : Office de Tourisme Sud Vienne Poitou : modalité de

versement de la subvention à partir de 2020

CC/2019/105: Budget 2019: décision modificative n ° 5

<u>CC/2019/106</u>: Budget annexe « collecte et gestion des déchets » : reprise sur provisions pour risque

<u>CC/2019/107</u>: Budget annexe « collecte et gestion des déchets » : constitution d'une provision pour risque

<u>CC/2019/108</u> : création d'un poste de maitre-nageur sauveteur pour la piscine communautaire à Montmorillon

CC/2019/109 : création de deux postes adjoints technique (jussie)

#### ont été diffusées sur le site internet le 20 décembre 2019

Fait à Montmorillon, le 20 décembre 2019





L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de votants : 66

# CC/2019/100 : APPROBATION DE LA STRATEGIE DE L'APPEL A PROJET NOTT/NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

La Présidente rappelle que par délibération n°BC/2019/53 du 28 Mars 2019, le Bureau Communautaire a approuvé la réponse à un appel à projet commun entre l'EPIC Vienne et Gartempe, la CC du Civraisien en Poitou et la CC Vienne et Gartempe : l'appel à projet régional NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires).

L'objectif de cet appel à projet est de permettre aux territoires de bénéficier d'un soutien financier et au pilotage de leur stratégie touristique, via le soutien pour :

- La mise en œuvre de programmes de professionnalisation en Offices de Tourisme et pour les acteurs touristiques
- La définition d'une stratégie numérique partagée
- L'optimisation des moyens financiers des Offices de Tourisme
- La mise en œuvre d'un observatoire local
- La modernisation des structures d'accueil touristique.

A ce titre, le comité de pilotage du Contrat de Dynamisation Sud-Vienne a été sollicité, et un groupe projet composé de techniciens de la CCCeP, de l'EPIC et la CCVG a été créé pour répondre à cet appel à projet ; l'objectif étant d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de cet appel à projet pour une durée de 3 ans.

Les résultats de ce groupe de travail sont joints, proposant la stratégie de développement et la gouvernance associée.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	60	Contre	4	Abstention	2	Ne prend pas part au vote	0	
------	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---	--

- D'approuver la stratégie présentée ci-dessus,
- D'approuver la préfiguration d'un Comité de Pilotage de l'appel à projet en cas de sélection du territoire à l'issue d'un jury Régional qui devrait se tenir en Janvier 2020
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer, tout document relatif à l'affaire

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

Présidente de la CCVG

G.C. Annie EAGRANGE

Al Cagrange

T GAR



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019 Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 59

Date d'affichage : le 19 décembre 2019 Nombre de votants : 66

#### CC/2019/101: REALISATION D'UN SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES SUD-VIENNE

La Présidente expose que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe est associée à la CC du Civraisien en Poitou au titre de la politique contractuelle Régionale, le Contrat de Dynamisation et Cohésion Sud-Vienne.

Dans ce cadre, la Région a présenté aux territoires de projets (CCVG et CCCeP) la possibilité de bénéficier d'un dispositif de soutien financier aux études économiques stratégiques, dont la réalisation d'un Schéma d'Accueil des Entreprises (<u>S.A.E</u>).

Cette action a été inscrite et présentée au titre de la maquette prévisionnelle rattachée au contrat de Dynamisation conclu le 29 Janvier 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, préalablement approuvé par la délibération n°CC/2018-44 du 20 Février 2018.

La réalisation d'un tel schéma est un préalable à la possibilité, pour le territoire Sud-Vienne, de bénéficier d'un soutien de la Région à certaines aides au développement économique, particulièrement dans le domaine des aides à l'investissement.

L'objectif de l'étude du S.A.E est de permettre aux collectivités :

- D'analyser le potentiel d'installation de nouvelles entreprises dans les ZAE
- D'étudier les opportunités de complémentarité entre filières structurantes sur les territoires
- D'analyser l'adéquation entre la demande de foncier économique, sa localisation, et l'offre actuelle proposée par les EPCI
- De produire une évaluation de la stratégie d'accueil et de l'offre de services à destination des entreprises
- De produire une stratégie territoriale d'accueil de nouvelles activités

Le comité de pilotage du Contrat de Dynamisation a déterminé qu'un tel outil serait utile pour renforcer les stratégies de développement du territoire, et ouvrir la possibilité d'accéder à de nouveaux financements.

La Commission Développement Economique, Emploi et Insertion réunie 3 décembre 2019 a donné un avis favorable.

Dans le cadre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion, la CC du Civraisien en Poitou est « chef de file » pour le portage des opérations à l'échelle Sud-Vienne ayant trait à l'économie, et propose donc d'assurer l'exécution du marché relatif à l'étude.

A ce titre, il est proposé que la CCVG cofinance la réalisation de l'étude à hauteur de 50% du reste à charge de l'opération, subventions déduites, et délègue la maîtrise d'ouvrage à la CCCeP via une convention *ad hoc.* 

Le plan de financement prévisionnel d'une telle étude serait le suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Réalisation d'un schéma	30 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	15 000€
d'accueil des entreprises		( <u>50%,</u> plafonné à	(50%)
		<u>15 000€)</u>	
		CCVG	7 500€
			(25%)
		CCCeP	7 500 €
			(25%)
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	55	Contre	5	Abstention	6	Ne prend pas part au vote	0	
------	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---	--

- D'approuver l'opération et le plan de financement présentés
- De l'autoriser à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-jointe relative à l'opération ci-dessus avec la CC du Civraisien en Poitou
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

Présidente de la CCVG

Annie EAGRANGE





#### **CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER**

# D'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES EN SUD VIENNE

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, représentée par Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, Président, agissant en cette qualité, en exécution de la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019, dûment habilité à signer cette convention. D'une part et dénommée la CCCP

#### ET

La Communauté de communes Vienne et Gartempe, représentée par Madame Annie LAGRANGE, Présidente, agissant en cette qualité, en exécution de la délibération du ......, dûment habilitée à signer cette convention

D'autre part et dénommée la CCVG

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de l'étude susnommée, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) conviennent de réaliser en commun l'étude et d'en partager les frais. La CCVG donne pouvoir à la CCCP qui l'accepte de procéder à toutes les opérations de mise en concurrence nécessaires conformément aux dispositions du code de la commande publique en vigueur, de procéder au choix du titulaire avec la CCVG, et d'en notifier l'exécution ainsi que de suivre l'exécution du marché en collaboration avec la CCVG. Il est entendu que l'étude portera sur l'ensemble des deux territoires.

Le projet bénéficie d'une participation de la Région Nouvelle Aquitaine. Le montant qui reviendra à chaque communauté de communes sera donc déduit du montant de cette subvention.

#### **CONVENTION**

#### Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention détaille les modalités d'exécution pour chacune des parties. La CCVG donne pouvoir à la CCCP qui l'accepte de procéder à toutes les opérations de mise en concurrence nécessaires conformément aux dispositions du code de la commande publique en vigueur, de procéder au choix du titulaire avec la CCVG et d'en notifier l'exécution ainsi que de suivre l'exécution du marché en collaboration avec la CCVG.

#### Article 2 - Maîtrise d'ouvrage et définition de ses missions :

LA CCCP ASSURE LA MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ETUDE POUR LE COMPTE DES DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES, LAQUELLE COMPREND :

- LA DETERMINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE,
- LA DEFINITION DU CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES,
- LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE : REDACTION DES PIECES ADMINISTRATIVES, PUBLICATION, ANALYSE DES OFFRES, CHOIX DU TITULAIRE EN ASSOCIATION AVEC LA CCVG, ATTRIBUTION ET TOUTES LES OPERATIONS D'EXECUTION DU MARCHE ASSOCIE,
- LA RECHERCHE DE TOUTES LES SOURCES DE FINANCEMENT PREALABLE,
- LE SUIVI DU MARCHE ET DE L'ETUDE EN ASSOCIATION AVEC LA CCVG,
- LE PAIEMENT DU TITULAIRE ET LA REFACTURATION A LA CCVG DE LA QUOTE-PART DU MONTANT DE L'ETUDE LUI REVENANT, DEDUCTION FAITE DES DIFFERENTES SUBVENTIONS PERÇUES.

#### Article 3 - Définition du champ d'intervention commun :

Les deux Communautés de communes du Sud Vienne, Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou, souhaitent :

- Disposer d'éléments de connaissance sur le parc d'entreprises présentes sur les ZAE et en proximité immédiate (lorsqu'elles sont structurantes), les projets, dynamiques et besoins d'implantation des entreprises à croiser avec les capacités d'accueil du territoire;
- Construire un répertoire des activités des ZAE et analyser les moyens d'accueil public;
   identifier les synergies envisageables et proposer des pistes d'améliorations.
- Se doter d'un schéma d'accueil des entreprises pour le déploiement, la requalification -à court, moyen et long terme- et l'animation des zones d'activités économiques à l'échelle du Sud Vienne;

L'attendu est que les actions concourent à renforcer l'attractivité du territoire en général et des ZAE en particulier.

L'étude sera conduite sur deux communautés de Communes : La CC du Civraisien en Poitou et la CC Vienne et Gartempe.

Cette étude s'inscrit dans une démarche plus globale du contrat de dynamisation et de cohésion mise en place par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine afin de soutenir et développer les projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique et de services et équipements indispensables aux territoires.

#### Article 4 - Engagements de la CCVG:

La CCVG s'engage à :

- fournir tous les éléments nécessaires au lancement des opérations de mise en concurrence que pourrait demander la CCCP,
- apporter toutes les informations au titulaire du marché afin de mener à bien l'étude,
- assister à toutes les réunions nécessaires,
- participer activement à l'étude, à apporter tout élément susceptible d'améliorer sa qualité et son impact,
- régler toute demande de versement de sa participation que sollicitera la CCCP sur présentation d'un état liquidatif accompagné d'un titre exécutoire.

#### Article 5 - Estimation prévisionnelle (en cas de marché de maitrise d'œuvre) :

MENTION OBLIGATOIRE EN CAS DE PASSATION DE PRESTATIONS PORTANT SUR DES TRAVAUX NOTAMMENT POUR LA DEFINITION DE L'ENVELOPPE APPLICABLE POUR LE CAS DE PASSATION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

L'enveloppe prévisionnelle pour la présente convention est de 30 000 € HT.

#### Article 6 - Attributions déléguées (en cas de marché de travaux uniquement) :

La mission du maitre d'ouvrage intègre :

- a) la mise au point du dossier technique et administratif,
- b) la signature du contrat du maître d'œuvre et la gestion dudit contrat,
- c) l'approbation des avant-projets et accords sur le projet,
- d) la préparation des consultations, signature des marchés et la gestion des marchés de travaux,
- e) le versement des rémunérations du maître d'œuvre, des bureaux d'études et des travaux,
- f) la réception des ouvrages et accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

#### Article 7 - Conditions de délégation :

- a) La mission s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à des prestations du marché objet de la présente ainsi que du paiement intégral de la part revenant à la CCVG,
- b) Il n'y a pas de rémunération pour cette mission,
- c) Des pénalités pour non-observation des obligations du mandataire ne sont pas prévues : seule une résiliation de la convention pourrait être induite,
- d) La durée prévisionnelle indicative de l'étude est de 6 mois, à compter de la date de notification du marché au titulaire retenu, avec une fin devant intervenir vers la mi 2020.

#### Article 8 - Montant de la participation financière de la CCVG :

La participation financière de la CCVG s'élèvera comme suit :

- enveloppe prévisionnelle avant passation du marché de l'étude : 30 000 € HT
- taux et montant de la ou des subventions prévisionnelles attendues :
  - ➤ Région Nouvelle-Aquitaine : subvention de 50% plafonnée à 15 000 €
- montant de participation de la CCVG et de la CCCP : 50% à part égale du montant du reste à charge, déduction faîte de l'aide de la Région.

Le montant définitif de la participation sera connu à l'issu de la fin du marché dans l'hypothèse où ce dernier comprendrait des modifications en cours d'exécution. Le montant définitif de la participation fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

#### Article 9 - Dispositif financier:

La CCCP, en tant que maitre d'ouvrage délégué de l'opération s'engage à rechercher tous les dispositifs de subventions existants en concertation avec la CCVG.

#### Article 10 - Modalités de versement :

La CCVG versera à la CCCP sa participation financière sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées en une fois à la fin du marché sur la base de l'avenant modificatif du montant de la participation.

#### Article 11 - Modalités de contrôle :

La CCVG dispose de possibilités de contrôle technique, financier et comptable avec un droit de demander l'état comptable des opérations à la CCCP qui s'engage à le lui tenir à jour et à disposition.

#### Article 12 - Durée de la convention :

La présente convention prendra effet dès qu'elle sera exécutoire et prendra fin après le versement de la contribution financière de la CCVG

#### Article 13 - Date d'effet :

La présente convention prendra effet à la date à laquelle elle aura acquis son caractère exécutoire par les deux parties.

#### Article 14 - Avenant :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Un avenant pourra être pris à tout moment avant la date de caducité de la convention qui prendra fin lorsque l'ensemble des obligations contractuelles des parties sera achevé.

#### Article 15 - Assurance et responsabilités :

Il est de la responsabilité de la CCCP de souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir la responsabilité civile dans le cadre des prestations prévues. Les agents exerçant les missions objet de la présente convention restent sous l'autorité hiérarchique de leur employeur d'origine mais sont sous l'autorité fonctionnelle du maitre d'ouvrage.

#### Article 16 - Résiliation :

La résiliation de la présente convention pourra être prononcée sans indemnité en cas de non réalisation du projet objet de la présente.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

#### Article 17 - Litiges :

Les litiges pouvant résulter de la présente convention feront l'objet d'un règlement à l'amiable. En cas de désaccord persistant entre les parties, les litiges seront portés dans le tribunal compétent.

Fait à Civray, en de	eux exemplaires, le :
Pour la Communauté de Communes	Pour la Communauté de Communes
Du Civraisien en Poitou,	Vienne et Gartempe,
M. Jean-Olivier GEOFFROY	Mme Annie LAGRANGE



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77 Nombre de délégués présents : 59

Date d'affichage : le 19 décembre 2019

Nombre de votants : 66

#### CC/2019/102: ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

La Présidente rappelle que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a, dans son rapport du 18 juillet 2017, validé la charge des dépenses concernant le service Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Le coût de ce service devait s'appliquer seulement pour les années 2017, 2018 et 2019. A partir de 2020 la CLECT devait proposer de modifier le montant des charges transférées compte tenu de la mise en place du PLUI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le PLUI ne pouvant être appliqué dès janvier 2020, il conviendrait de reporter pour cette même année le coût des charges du service ADS identique à 2019.

Il est à noter que chaque commune concernée devra délibérer sur le report d'une année de la charge du service ADS.

Par ailleurs, la charge liée à l'élaboration du PLUI qui était prévue sur 3 années (2017, 2018 et 2019) ne sera plus appliquée sur les attributions de compensation 2020.

Ainsi le montant de l'attribution de compensation 2020 serait fixée conformément au tableau joint.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour 5	58	Contre	4	Abstention	2	Ne prend pas part au vote	2
--------	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---

- De valider le report d'une année, la charge liée au service ADS,
- De solliciter l'avis des communes concernées
- De valider le montant de l'attribution de compensation pour 2020, conformément au tableau ci-joint
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

ésidente de la CCVG

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

AR PREFECTURE

# AFTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

	AC 2020 = K-LM+N-0-P- q+fl-8	23 501 €	27 742 €	143 476 €	32 356 €	19 709 €	25 325 €	23 078 €	13 /00 420 €	8 349 €	12 089 €	326 753 €	986 €	30 455 €	3 242 €	12 100 € 77 073 €	16 907 €	19 821 €	15 245 €	43€ 043 €	1 586 930 €	26 616 €	105 561 €	31196	22 568 €	76 868 €	16 725 €	21 702 €	28 086 €	35 039 €	15 520 €	1 521 € 57 746 €	233 879 €	27 396 €	14 204 €	48 233 €	573.249 €	49 482 €	390 326 €	20 120 563 €
	Voirie centre bourg T							4014€		2 036 €					2 102 €	1 320 E	1								15 305 €												26 193 €			56 976 €
	soirie S	30 755 €	29 699 €	49 853 €	356/8€	18 802 €	39 265 €		15 583 €		14 888 €	6 119 €	11 524 €	79346€			17 267 €	21 092 €	32 855 €	27 146 6	50 059 €	29 569 €	17 849 €	9 531 €	1 335 E		19 780 €	42 565 €	33 637 €	12 993 €	13 384 €	29 060 €	21 351 €			28 886 €	401104		42 309 €	1 062 921 €
	College Lussac les Châteaux R				529 €			0	3 428 E		490 €					844 €		9 283 9	0	846 €						515€				202 €				4616				833 €		13 865 €
	etite enfance	4 852 €	5012 E	7976€	889 €	598 €	914 €	200 €	200 E	200 €	200 €	26 070 €	925 €	7 700 €	200 €	200 €	729 €	9272 €	1251€	200€	242 757 €	797 €	998 €	1 900 €	527 €	200 €	9 L99 9 L99 E	9 666	1 289 €	7 700 €	584 €	782 €	7 800 €	1 447 €	2002	2 200 €		Ш	6 577 €	w
	TIEN -				4 270 €		-				1				2 730 €	4 471 6							1		3 144 €					3241€			<u> </u>		-		226 € 14 850 €	4 279 €		36 361 € 14 850
4	Participal rev. Taxe rivière séjour N 0				4		10 609 €								2	7									66					-			1870€				14	4		124796 3
9.	1 ×	1 930 €	1514€	3 464 €	1 279 €	518€			3 041 €	- E	1352 €	8 374 €	1373€	3261€	) ·	2 220 €	9098	711€	16/41€	2 262 €	1 383 €	1 038 €	1213€	842 €	332 €	2 152 €	9869	1 566 €	1378€	2 539 €	481€	9666	6 390 €	2 738 €	1 /0/ €	2 385 €	3 428 €	2 662 €	1930 €	1741266
HON 202	Piscine de Gouex L	<del>E</del>	E	<b>B</b>	- E	9	(B) (E)	9	9		€ 18 500 €	m (m)	E C	(a)	E	E CE	6 6	E CE	e e	e e	9 (g)	9	6	· e	e e	(E) (F)	9	يو يو	91	9 9	9	9(	) E	91	96	91	) E	) <del>(</del>	9	5 te 18 500 6
TION DE COMPENSATION 2020	AC Modifiée après CLECT 18/07/2017 K = F.G.H.I.J	61 038	8 483	37 369 €	30 049	209	18 567 €	19 264	15 766 203	6513	31 651	367 316 €	14 808 €	6 632 € 59 852 €	- 2414	5 042 €	1949€	2 654 €	330 458	87 455	167 5/9 € 1 926 473 €	4 788 €	9 851 € 113 628 €	9 154 €	1716€	78 705	4 420	23 426	8 216	279 456	107	23 320	267 550	76 284	33.54	81 70	162 125 € 576 332 €	55 790	441 14	00 000 PC
DA DE C	na .		ω	w	9	,			. 6	. e	. e			9	€ . €				. E	e . e	9	e			9			u u		9				E	. 6	e				
ATTRIBUTION	Service ADS	e e	€ 4636€	9 147 €	4		4 117 €	2 0	6		8 3873€	6 967 6		9 704 6		6	0		€ 14 263 €	€ 6157 €	38	3 552 €	e	E C	ا و	9 866 9 9		£ 2.265 €		€ 4 502 €			€ 6669 € € 5164 €			€ 6358€		€ 5231€		E .
W.	Régul. Promot' volontarint 2019 Contingent incendie H	5	131	1€ 2512€	44	4	4€	4	277	32	117	1 286	121	84	, -	5	73	2	241	196	12810	3	105 €	75	10	181	2	1336	4	222	42	3	1142€	240	147	1245	230 €	007	168	26 €
	Contingent incendie G	11806 €	10 085 €	3013€	7 797 €	3212€	8 180 €	8 010€		4313€	П			5 883 €				4541€	40 723 6		8 192 €						4 195		9 058 €		2913€		14 306 €	15947 €	2010	16 134 €	22 025 €	47 / No E	10 727 €	1759€
	NOUVELLE AC F = B+C+D+E	72 839 €	23 335 €	40 581 €	37 842 €	43 094 €	30 860 €	30 717 €	15 775 780 €	9 483 €	35 641 €	4470€	23 125 €	12 599 €	103 €	14 646 €	89 308 €	7 193 €	344962€				17631€		Н	18 312 €	8613€	6387€	17.272 €	301 278 €	3 248 €	29 657 €	33 681 €	99 828 €	38 807 €	102 951 €	183 920 €	639 295 €	452 037 €	11 588 €
	fgration SC E	9 076 6	6 299 €	3373€	2 005 €	1854€	5 584 €			2 565 €		2789€	4 742 €	4 102 €	133/46		3 063 6	2 200 €	2001 1				5 017 €				2 357 €	1807 €	5 088 €	26 255 €	2 074 6	3 125 €	46 053 6	14 292 €		12 078 €				2 001 €
	Pacte fiscal of financies Neutralisatio Int.	13.481.6	12 394 €	4 050 €			13 144 €			5987€			35 022 €	8 096 €				4 697 €				7 238 €	10 623 €	2821€	2 229 €			2 934 €	8 989 €			7917 €	29 953 €			4 339 €	22 393 €		,	2 023 €
	Pac AC Debasage					17 903 €			27 029 €		20 039 €				1013 €		29 692 €	u ===	€ 968696	€ 30 484 €		W 12-			101	7113€	- 1	و	4	1 1	5587€	س د	· ·		€ 24309€	نوا يو		€ 56 423 €		e
	Arribation annuelle	9 000 03	30 282 €	33 158 €	23 652 €	25 191 €	12 132 €	5 366 €	15748751 €	9316	15 602 €	- 2322€	329 013 6	401€	51 133 6	9 014 €	59 616 €	296 €	247 973 €	42 925 € 63 323 €	144 311 €	1 681 915 €	1991€	103 116 €	682 €	156141	1751	16461	18 739	249 265 (	34714	186154	3728	244 830	14 498	62 915 4	144 069 €	623 798	376 085	Ц
A 186–200070043– 1egu le 19/12/	20191216	-FI	Itigury   H	ğ	hines IV	uresse	queil le Chartre	Bussiere	aux	nlonges	NK.	anc	lisle Jourdain	Journet	athus St Rémy	Leignes sur fontaine	ommaizė	-iglet uchapt	ussac les Châteaux	Mauprevoir	llac	Montinon	Moussac	Wouterre s/Blourde	Nérignac	Paizay le Sec	Pindray	aisance	Pressac	Saint Germain	Saint Laurent de Jourdes	Saint Martin FArs	Saint Pierre de Maillé	Saint Savin Sauldé	illars	nollet	Usson du Poitou	aldivienne	erneres s Vigeant	Villemort

otal aftribution compensation positive	20 519 017 6
odal affribation compensation negative	- 428 154 6
TOTAL	20 120 563 6



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 59

Date d'affichage : le 19 décembre 2019

Nombre de votants : 66

#### CC/2019/103: VAL EXPO: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La Présidente indique que la CCVG a été sollicitée par l'association Val Expo, qui connaît des difficultés financières, afin de lui octroyer une subvention.

Pour information, le déficit de l'Association en 2019 est estimé à 7 457 €.

La Commune de St Pierre de Maillé accorde une aide de 5 068 € (gratuité du loyer, subvention).

L'Exécutif réunit le 28 novembre dernier propose d'octroyer une subvention de 3 500 € sous condition que l'Association effectue un changement complet de concept.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable pour une subvention de 3 500 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	34	Contre	20	Abstention	11	Ne prend pas part au vote	1	
------	----	--------	----	------------	----	------------------------------	---	--

- D'octroyer à l'Association Val Expo, une subvention exceptionnelle de 3 500 € sous condition que l'association effectue un changement complet de concept
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

Présidente de la CCVG

C.C. Annie LAGRANGE

Magrange



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de votants : 66

# CC/2019/104 : OFFICE DE TOURISME SUD VIENNE POITOU : MODALITE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À PARTIR DE 2020

La Présidente indique que la CCVG subventionne l'EPIC Office de Tourisme Sud Vienne Poitou pour l'accompagner dans ses missions de développement touristique du territoire.

A cet effet, il conviendrait de préciser les modalités de versement de la subvention à compter de 2020 et ceci afin que l'EPIC puisse faire face aux dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année.

Le versement de la subvention pourrait s'effectuer de la manière suivante :

1<sup>er</sup> acompte : au 15 janvier représentant 50 % du montant versé sur N-1 2<sup>ème</sup> acompte et solde : en avril, sur production d'un rapport d'activité et du compte administratif.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour 60	Contre	4	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	1
---------	--------	---	------------	---	------------------------------	---

- De valider les modalités de versement de la subvention à l'EPIC Office de tourisme Sud Vienne Poitou, à savoir :
  - 1<sup>er</sup> acompte : au 15 janvier représentant 50 % du montant versé sur N-1
  - 2<sup>ème</sup> acompte et solde : en avril, dans les conditions fixées ci-dessus.
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

résidente de la CCVG

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de votants : 66

#### CC/2019/105 : BUDGET 2019 : DECISION MODIFICATIVE N ° 5

La Présidente expose au Conseil communautaire que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget 2019 de la CCVG et de ses budgets annexes, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Pour	62	Contre	0	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	3	
------	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---	--

- De valider les ouvertures et virements de crédits présentés dans la décision modificative N° 5 ci-jointe;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

Présidente de la CCVG

AR PREFECTURE

CCVG					
		D	ECISION MO	DIFICATIVE N	1° 5
			BUDGET	PRINCIPAL	
	Dépenses		Rec	ettes	
Libellé	Prévu	DM n°5	Prévu	DM n°5	Commentaires
<u>Technique</u>					
60622/821/STOCKTRI sous total	37 545,00 €	<ul> <li>4 050,00 €</li> <li>4 050,00 €</li> </ul>		- €	Diminution de crédits sur carburants
Développement économique		- 4 050,00 €		- 6	
67441/90/SPECO		1 867,00 €			Subvention au budget annexe "ventes" (hôtel de France) frais de gestion
67441/90/SPECO sous total		117 020,00 € 118 887,00 €		- €	Subvention au budget annexe "ventes" (hôtel de France) équilibre fonct.
Sports		110 007,00 €		- 6	
60611/413/PISCAV	8 070,00 €	2 610,00 €			Eau et assainissement
64131/413/PISCAV	24 330,00 €	- 310,00€			Diminution rémunération pricipale
64138/413/PISCAV 6451/413/PISCAV	5 000,00 € 9 500,00 €	- 1 100,00 € - 1 200,00 €			Diminution autres indemnités Diminution cotisations URSSAF
60621/411/GYMPRESS	5 000,00 €	1 900,00 €			Combustible
60612/413/PCMONT	43 200,00 €	3 500,00 €			Electricité
60621/413/PCMONT sous total	55 030,00 €	3 800,00 € 9 200,00 €	- €	- €	Combustible
Tourisme		9 200,00 €	- €	- 6	
615221/95/FCT	4 900,00 €	- 4 900,00€			Modification des écritures de prise en charge modernisation OT
74718/95/FCT			15 200,00 €	- 15 200,00 €	Transfert subvention DSIL en investissement
sous total		- 4 900,00€		- 15 200,00 €	
non ventilable	0.074 (00.47	45 / 22 -			
023/01/DIVERS	3 674 120,47 €	45 475,00 €			virement à la section d'investissement
022/01/CHARGES 739211/01/ASDSC	500 000,00 € 20 552 000,00 €	- 180 312,00 € 500.00 €			Diminution dépenses imprévues attribution de compensation 2019 (mandat annulé en août à reprendre)
sous total	20 332 000,00 €	- 134 337,00 €			au buion de compensation 2013 (mandat annue en aout a reprendre)
TOTAL Fonctionnement		- 15 200,00 €	- €	- 15 200,00 €	
Investissement					
2188/140/821/MATRIM	13 800,00 €	4 050,00 €			Remplacement matériel de maçonnerie
Tourisme sous total		4 050,00 €	- €	- €	
2188/95/FCT	25 000,00 €	- 25 000,00€			Modification des écritures de prise en charge modernisation OT
2184/95/FCT	24 906,00 €	- 24 906,00 €			Modification des écritures de prise en charge modernisation OT
2041582/95/FCT 13151/95/FCT	- €	54 800,00 €	- €	15 200,00 €	Prise en charge des travaux et bornes pour l'OT Subvention DSIL
sous total		4 894,00 €	- €	15 200,00 €	Subvenion DSIL
<u>Développement économique</u>					
204172/90/SPECO 276351/90/SPECO	- €	71 731,00 €	500 000,00 €	20 000,00 €	participation au budget annexe "ventes" pour Hôtel de France remboursement d'avance Hôtel de France
sous total		71 731,00 €	500 000,00 €	20 000,00 €	Temboursement à avance noiei de France
Non ventilable					
021/01/DIVERS			3 674 120,47 €	,	virement de la section de fonctionnement
TOTAL Investissement		- € 80 675,00 €	- €	45 475,00 € 80 675,00 €	
1017 LE HIV COLOCOTION		00 010,00 0		00 070,00 0	
		BUDGET "SE	RVICE DE COLLE	CTE ET GESTION	DES DECHETS"
	Dépe	nses	Rec	ettes	
Libellé	Prévu	DM n°5	Prévu	DM n°5	Commentaires
6815/01/NVENT	- €	100 000,00 €			constitution provision pour risques
6218/812/OM2019 6541/812/OM2018	9 800,00 € 10 000,00 €	1 250,00 € - 1 250,00 €			mutualisation de personnel réduction admission en non valeur
70611/812/OM2018	10 000,00 €	1 200,00 €	- €	50 000,00 €	Redevance complémentaire (oubliés en 2018)
70611/812/OM2019			4 013 900,00 €		Redevance complémentaire (oubliés en 2019)
023/01/NVENT	3 969,62 €	1,00 €		100.004.00.7	virement à la section d'investissement
TOTAL Fonctionnement 021/01/NVENT		100 001,00 €	3 969,62 €	100 001,00 €	virement de la section de fonctionnement
2313/01/NVENT	1 407,00 €	1,00 €	0 000,02 €	1,00 €	amortissement de bien
TOTAL Investissement		1,00 €		1,00€	
			BUDGET	"VENTES"	
			DUDUE		
Libellé	Dépe			ettes	Commentaires
673/95/LUCULLUS	Prévu 55 410,00 €	DM n°5 117 020,00 €	Prévu	DM n°5	
74751/95/LUCULLUS	55 410,00 €	117 020,00€	- €	117 020.00 €	Annulation titres loyers perçus en fonctionnement Subvention du budget général
TOTAL Fonctionnement		117 020,00 €		117 020,00 €	
1678/95/LUCULLUS			- €	117 020,00 €	Transfert loyers perçus en fonctionnement
1678/95/LUCULLUS	56 100,00 €	376 314,00 €	- €	250 204 00 0	régularisation écritures ventes hôtel de France
024/95/LUCULLUS			886 500,00 €	∠59 ∠94,00 €	Vente de l'hôtel de France
2313/95/LUCULLUS					



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de votants : 66

## CC/2019/106 : BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET GESTION DES DECHETS » : REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUE

La Présidente rappelle que lors de la fusion, la CCVG a récupéré la totalité de l'actif et du passif du budget « collecte et gestion des déchets » de l'ex. Communauté de communes du Pays Chauvinois.

Ce budget faisait apparaître en investissement, une provision pour risque qui aujourd'hui peut être transférée en fonctionnement puisqu'il n'y pas d'investissement programmé sur ce budget.

Pour ce faire, la CCVG effectuera les écritures comptables suivantes :

En dépense d'investissement : un mandat d'un montant de 267 765.64 €

En recette de fonctionnement : un titre pour le même montant.

Cette écriture permettra de solder la section d'investissement du budget annexe.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour 6	63 Contre	2	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	0	
--------	-----------	---	------------	---	------------------------------	---	--

D'effectuer la reprise sur provisions pour risques et réaliser les écritures comptables mentionnées ci-dessus,

Présidente de la CCVG

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

AR PREFECTURE



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. LARRANT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET,

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de votants : 66

### CC/2019/107: BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET GESTION DES DECHETS » : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE

La Présidente expose que dans le cadre du budget annexe « collecte et gestion des déchets », la CCVG est amené à effectuer des écritures comptables d'admission en non-valeur qui font suite aux impayés des usagers ainsi que des dégrèvements dus à la mise à jour des fichiers « rôles ».

Afin de faire face à ces charges supplémentaires, il conviendrait de constituer une provision pour risques d'un montant de 342 084 € (242 084 prévus au BP 2019 + 100 000 € supplémentaires provenant pour partie de la reprise sur provision pour risque).

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Pour	62	Contre	2	Abstention	1	Ne prend pas part au vote	1
------	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---

- De constituer une provision pour risque d'une montant de 342 084 € sur le budget annexe « service collecte et gestion des déchets »
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

Présidente de la CCVG



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET, M. LARRANT à M. ROSE

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 77

Nombre de délégués présents : 58

Date d'affichage : le 19 décembre 2019 Nombre de votants : 66

# CC/2019/108 : CREATION D'UN POSTE DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE A MONTMORILLON

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté par le bureau Communautaire le 23 mai 2019 ;

Considérant le besoin pérenne d'un ETAPS principal de 2<sup>nde</sup> classe pour le pôle cadre de vie, service sports loisirs

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Pou	r	66	Contre	0	Abstention	0	Ne prend pas part au vote	0	Ī
-----	---	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---	---

- la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives principal de 2<sup>nde</sup> classe relevant de la catégorie B,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : maitre-nageur sauveteur
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1er janvier 2020
- d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

résidente de la CCVG

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus



L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents: M. ROSE, Mme DAGONAT, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. JEANNEAU, M. LUTEAU, Mme PORCHERON, M. JASPART, M. BOZIER, M. GALLET, Mme GALBOIS, M. DAVIAUD, M. ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, M. NEUVY, M. E. VIAUD, M. CHARRIER, M. KRZYZELEWSKI, M. COMPAIN, M. MARTIN, M. GOURMELON, Mme ARTUS, M. PREHER, M. RENARD, M. MADEJ, M. GUILLOT, M. FAROUX, M. PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, M. BLANCHARD, Mme DALLAY, M. BOUTELOUP, Mme GAYOT, Mme ABREU, Mme NOEL, M. GEVAUDAN, Mme N. TABUTEAU, Mme SOUBRY, M. BOIRON, M. SIROT, M. CIROT, M. A. TABUTEAU, M. HUGUENAUD, M. NIQUET, M. PORTE, M. J.P TABUTEAU, M. DIOT, M. ROYER, M. COSTET, M. FRUCHON, M. JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, Mme COUVRAT, M. C. VIAUD,

<u>Pouvoirs</u>: Mme BOURRY à M. COMPAIN, Mme PARADOT à M. GUILLOT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP, M. de CREMIERS à M. MARTIN, M. PACREAU à Mme COUVRAT, M. GANACHAUD à M. NIQUET, M. LARRANT à M. ROSE

Excusés: Mme LEGRAND, M. MELON, Mme BUSSAC-GARCIA, M. ROUSSE,

Assistaient également: M. DENIS, M. GERMANEAU, Mme CHEGARAY, Mme GUILLEMAIN,

M. MONCEL, M. COLIN, M. QUIEVREUX, M. HARENT, Mme TOURON, Mme BOYER, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU,

Sont désignés secrétaires de séance : Mme PORCHERON et M. GOURMELON

Date de convocation : le 9 décembre 2019 Nombre de délégués en exercice : 77
Nombre de délégués présents : 58

Date d'affichage : le 19 décembre 2019 Nombre de votants : 66

#### CC/2019/109: CREATION DE DEUX POSTES ADJOINTS TECHNIQUE (JUSSIE)

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté par le bureau Communautaire le 23 mai 2019 ;

Considérant le besoin pérenne de 2 adjoints techniques pour le pôle aménagement du territoire, service environnement afin de travailler sur l'arrachage de la Jussie avec le

matériel dernièrement acquis mais également pour assurer l'encadrement des équipes d'insertion sur la période ne permettant plus l'arrachage de la Jussie.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 10 décembre a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

	Pour	59	Contre	4	Abstention	3	Ne prend pas part au vote	0	
--	------	----	--------	---	------------	---	------------------------------	---	--

- la création de 2 postes d'adjoints techniques à temps complet,
- à ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique relevant de la catégorie C,
- les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes : arrachage de la Jussie et chef d'équipe ou agent chantier d'insertion
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'affaire

Fait et délibéré en séance Les jours, mois et an que dessus

Presidente de la CCVG

C.C. Annie FAGRANGE

SHagrange